

## Une nouvelle aide pour le développement des TIC dans les PME

*Le numérique est devenu un véritable levier d'innovation et de croissance pour les PME. Le déploiement des TIC dans les entreprises permet de renforcer leur compétitivité, d'améliorer la performance et la réactivité : réduction de coût, gain de temps, limitation des erreurs de saisie, amélioration des partenariats avec ses clients et ses fournisseurs.*

NOTE : Le numérique est devenu un véritable levier d'innovation et de croissance pour les PME. Le déploiement des TIC dans les entreprises permet de renforcer leur compétitivité, d'améliorer la performance et la réactivité : réduction de coût, gain de temps, limitation des erreurs de saisie, amélioration des partenariats avec ses clients et ses fournisseurs.

Leur déploiement assure des résultats très probants tels que :

- la réduction significative des coûts et délais des commandes grâce aux échanges de données informatisées entre clients et fournisseurs : dans la filière horlogerie, les délais de commande ont été réduits d'une semaine à un jour et les coûts de traitement des commandes ont été divisés par 3.
- La maîtrise des commandes : 100% de commandes sont désormais honorées chez SMB horlogerie grâce la mise en place d'une saisie des ventes en temps réel et d'une connaissance pointue de l'état des stocks.
- L'accélération des commandes passées aux fournisseurs grâce à la connaissance en temps réel des références et quantités écoulées.
- La réduction du temps de cycle de développement et de mise sur le marché de véhicules de 6 à 18 mois en utilisant des outils collaboratifs.

Les entreprises françaises accusent un retard important par rapport aux autres pays de l'Union Européenne sur l'utilisation du numérique pour les échanges, en particulier avec leurs partenaires commerciaux et/ou techniques. Lancé en mars 2010 et faisant suite au programme TIC&PME 2010, le programme TIC&PME 2015 initié par la DGCI (Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services) vise à accélérer l'utilisation des nouvelles technologies dans les PME. L'objectif est d'inciter les entreprises d'une même filière à mutualiser leurs efforts et leurs réflexions, et à développer dans le cadre de règles internationales les standards et outils spécifiques dont elles ont besoin. Ce nouveau programme soutiendra donc des projets assurant le développement des échanges électroniques au sein des filières, mais également les projets concrets de dématérialisation portés par des groupements d'entreprises.

En savoir plus sur TIC&PME 2015 : [www.telecom.gouv.fr/tic-pme2015](http://www.telecom.gouv.fr/tic-pme2015). La limite de déclaration d'intention est fixée au 7 juillet 2010.